



Accident conduite accompagnée

Par **finalangel_old**, le **02/12/2007** à **14:27**

Bonjour à tous!

Je sollicite votre aide, voici mon probleme:

Je suis actuellement en conduite accompagnée avec pour accompagnatrice ma mère. Nous avons eu un accident il y a deux semaines et nous étions responsables! Il n'y a que des dégâts matériels...

Nous avons une assurance non tout risque mais au tiers...

L'assurance nous demande de payer une franchise de 760 euros

J'aimerais savoir si cela est normal en sachant que le contrat ne stipule pas le cas d'une conduite accompagnée et que sur l'extension du contrat n'est mentionnée aucune franchise de 760 euros pour dégâts causés à autrui...

Aidez moi svp

Par **jeetendra**, le **05/12/2007** à **13:38**

bonjours, je vois mal un assureur vous reclamer une franchise si elle n'a pas été prévu dans la police d'assurance.

Relisez bien les clauses c'est en caractere gras ou en couleur.

Si c'est vous qui etiez au volant au moment de l'accident et que votre mere ne vous a pas designé comme conducteur au titre de la conduite accompagnée sur la police d'assurance, l'assureur peut ne pas vous indemniser pour fausse declaration lors de la declaration initiale de risque, alors prudence, cordialement